

GUIDE PRATIQUE DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

PETITE ENFANCE

Quel mode d'accueil pour mon enfant ?

Aingray
Andilly
Ansauville
Avrainville
Bicqueley
Bois-de-Haye
Boucq
Bouvron
Bruley
Charmes-la-Côte
Chaudeney-sur-Moselle
Choloy-Ménillot
Domèvre-en-Haye
Domgermain
Dommartin-lès-Toul
Écrouves
Fontenoy-sur-Moselle
Foug
Francheville
Gondreville
Grosrouvres
Gye
Jaillon
Lagney
Laneuveville-derrière-Foug
Lay-Saint-Rémy
Lucy
Manoncourt-en-Woëvre
Manonville
Ménil-la-Tour
Minorville
Noviant-aux-Prés
Pagney-derrière-Barine
Pierre-la-Treiche
Royaumeix
Sanzey
Toul
Tremblecourt
Trondes
Villey-le-Sec
Villey-Saint-Étienne



Les différents modes d'accueil du territoire ont à cœur d'accompagner l'enfant vers l'éveil et l'autonomie, en toute sécurité physique et affective.

Ce guide est destiné aux parents et aux futurs parents afin de les informer des possibilités de garde de leur enfant proposées sur le territoire de la communauté de communes Terres Touloises.

Crèche ou assistant(e) maternel(le), à chaque famille d'opter pour le mode de garde qui lui permettra de concilier, au mieux, vie professionnelle et vie familiale.

Sommaire

L'accueil collectif les crèches du territoire	p. 3
L'accueil individuel les assistant(e)s maternel(le)s	p. 6
RPE Relais petite enfance Terres Touloises	p. 8
Adresses utiles	p. 12

pensez-y !

En fonction de vos revenus,
vous pouvez bénéficier
d'aides financières prenant
en charge une partie des
frais de garde de votre
enfant jusqu'à ses 6 ans.
Renseignez-vous auprès de
votre CAF.

L'accueil collectif

Il s'agit d'un mode d'accueil pour les enfants âgés de 10 semaines et jusqu'à la fin du mois précédent la date anniversaire des 6 ans.

Accueil régulier ou occasionnel

- ⇒ Du lundi au vendredi
- ⇒ Les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires

Crèches intercommunales

MANONVILLE

La Clé des champs

Capacité d'accueil : 25 enfants

57 rue Saint Laurent

03 83 49 01 33

lacledeschamps@terrestouloises.com

Horaires d'ouverture : 7h15 - 18h45

BOIS-DE-HAYE (VELAINE-EN HAYE)

Crèchendo

Capacité d'accueil : 28 enfants

1 rue des Sept Lieues

03 83 23 05 14

crechendo@terrestouloises.com

Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30

Crèches communales - Toul

Maison de la petite enfance - La Louvière

et Maison de l'enfance - Roger Rolin

Capacité d'accueil : 55 enfants par structure

Accueil des enfants de moins de 4 ans, non-scolarisés

Horaires d'ouverture : 7h à 18h45

Contact :

CCAS 13 rue de Rigny à Toul

03 83 63 76 27 – ccas@mairie-toul.fr

Micro-crèches privées

GONDREVILLE

Petit à Petit

112 rue de la Bergerie

07 89 21 56 56

contact1.petitapetit@gmail.com

PIERRE-LA-TREICHE

Éveil des p'tits Pandas

86 rue du val

06 87 65 34 60

microcrechepl@gmail.com

à savoir !

⇒ À partir de 4 ans, certaines communes proposent un accueil spécifique les mercredis et/ou durant les périodes de vacances scolaires (centres de loisirs). Renseignez-vous auprès de votre mairie.

La journée d'un enfant

Les journées sont rythmées par des temps d'éveil, d'activités et de jeux en intérieur ou en extérieur.

Pour les plus petit(e)s, le personnel reste attentif au rythme de chacun(e) : la réponse aux besoins de l'enfant (repas et siestes) est la plus individualisée possible.

Les plus grand(e)s, quant à eux(elles), prennent leurs repas en commun et les temps de repos sont partagés. Tout cela favorise l'éveil et l'autonomie dans un cadre de vie sécurisant et adapté.



Les équipes

Les directrices des crèches intercommunales sont infirmières puéricultrices. Elles sont accompagnées d'une équipe pluridisciplinaire diplômée de la petite enfance. Ces professionnel(le)s garantissent un environnement adapté à la sécurité physique des enfants et les accompagnent vers l'éveil et l'autonomie.

à savoir !

→ Chaque crèche dispose d'un projet éducatif, d'un projet pédagogique ainsi que d'un règlement de fonctionnement validé par les services de la Protection maternelle et infantile (PMI) du département de Meurthe-et-Moselle et de la Caisse d'allocations familiales du département.

Le coût

→ Pour chaque enfant accueilli, un taux horaire est calculé en fonction des ressources du foyer (année de référence : N - 2) et du nombre d'enfant(s) à charge.

→ La tarification est établie en application des circulaires de la CNAF (Caisse nationale d'allocations familiales) qui définit des barèmes réévalués chaque année.

→ Le paiement s'effectue auprès du centre des finances publiques de Toul, suite à la remise ou à l'envoi de la facture aux familles (CESU titres papier acceptés).

Comment sont attribuées les places en crèches ?

Pour les crèches intercommunales, l'attribution des places se fait en fonction de critères définis par la commission d'attribution :

→ le lieu de résidence : priorité est donnée aux enfants de la communauté de communes Terres Touloises et, uniquement pour La Clé des champs, de la communauté de communes Mad & Moselle.

De manière complémentaire, si des places restent disponibles, des familles résidant hors territoire peuvent être accueillies selon les critères définis dans le règlement de base ;

→ la situation familiale : priorité est donnée aux familles bénéficiant de minimas sociaux, aux familles en recherche d'emploi ou en retour à l'emploi, à des situations sociales particulières ou à une demande de travailleur(se)s sociaux(les) ;

→ l'activité professionnelle des deux parents ;

→ le rassemblement de la fratrie ;

→ la date de réception de la demande ;

→ la compatibilité du planning horaire demandé avec les disponibilités de la crèche.

à savoir !

→ La crèche se réserve le droit de modifier ce classement afin de respecter l'homogénéité des groupes d'âge et des sections. La répartition des groupes d'âge doit être équitable pour répondre aux normes d'encadrement tout au long de la journée et dans le cadre de l'aménagement des locaux (nombre de lits, espaces dédiés aux activités et aux repas).

→ L'accueil pourra être proposé dans l'une ou l'autre des crèches intercommunales, en fonction du choix prioritaire exprimé par les parents, des places disponibles et des critères d'admission.



L'accueil individuel

Les assistant(e)s maternel(le)s accueillent les enfants à leur domicile. En faisant le choix de ce mode de garde, les parents deviennent employeurs.

Assistant(e) maternel(le) : un métier encadré

En tant que professionnel(le) de la petite enfance, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement s'être vu(e) délivré un agrément par le département de Meurthe-et-Moselle et avoir suivi une formation de 120 heures (80 heures avant l'accueil d'un premier enfant et 40 heures au cours des trois premières années d'accueil). Son activité est encadrée par les services de la Protection maternelle et infantile (PMI). Ce(tte) professionnel(le) de la petite enfance accueille à son domicile ou dans une maison d'assistant(e)s maternel(le)s jusqu'à quatre enfants mineurs, généralement âgés de moins de six ans.

Répondre aux besoins individuels de l'enfant

En proposant un environnement et des activités adaptées aux besoins et au rythme de chaque enfant, l'assistant(e) maternel(le) contribue à son bien-être. Il/elle accompagne ainsi son développement psychomoteur, intellectuel et affectif.

- Pour connaître la liste des assistant(e)s maternel(le)s :
- consulter le site du département de Meurthe-et-Moselle : www.meurthe-et-moselle.fr
 - consulter le site monenfant.fr
 - contacter le Relais petite enfance Terres Touloises (voir ci-après en page 8)

Le coût

L'employeur et l'assistant(e) maternel(le) se mettent d'accord sur le salaire horaire brut de base. Chaque assistant(e) maternel(le) est libre de fixer son propre taux, dans le respect d'une base minimum liée au montant horaire du SMIC. Dans le cas d'un accueil régulier, le salaire de base est mensualisé. Diverses indemnités viennent s'ajouter : indemnités de repas, d'entretien, de congés payés, de déplacement le cas échéant. L'ensemble de ces éléments doit figurer au contrat signé par les deux parties.



Le Relais, petite enfance Terres Touloises RPE

Le relais petite enfance Terres Touloises s'adresse aux 41 communes du territoire. Il s'agit d'un lieu d'information, d'éveil et de mise en relation de l'offre et de la demande de garde.

Assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants y trouvent un lieu d'accueil, d'information et de conseils. Des activités ludiques et d'éveil ainsi que des réunions thématiques y sont régulièrement proposées.



Relais petite enfance Terres Touloises
227 rue de la place d'Armes à Écrouves
09 74 19 55 99 / 06 30 92 09 61
rpe@terrestouloises.com

Pour les assistant(e)s maternel(le)s

→ Ce lieu s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s, employé(e)s de famille et candidat(e)s à l'agrément, en mettant à leur disposition des renseignements sur la profession, des informations sur leur statut, leurs droits et obligations, mais aussi des temps d'animations, de réunions et de formations.

Pour les parents

→ Il propose un accompagnement dans la recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le), ainsi que dans leur statut d'employeur.

Pour les enfants

→ Le relais petite enfance Terres Touloises est un lieu d'éveil, de jeux et d'activités adaptés à l'âge des enfants et à leur développement.

Le relais petite enfance Terres Touloises propose

des matinées d'éveil, gratuites et accessibles à tous et à toutes :

→ mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 sur divers sites

Planning en ligne sur www.terrestouloises.com

("Terres Touloises au quotidien")

des permanences téléphoniques et d'accueil, gratuites

et en toute confidentialité (sur rendez-vous)

→ Lundi et mercredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h30

→ Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30



Le parcours parents

en attendant bébé...

1. Préinscription de l'enfant à naître

(à partir du 3^e mois de grossesse)

Crèches intercommunales

- En ligne sur www.terrestouloises.com
(rubrique "Terres Touloises au quotidien")
- Par mail ou par téléphone :
 - retrait et dépôt des documents auprès des crèches "Crèchendo" ou "La Clé des champs" (coordonnées en page 12). Les documents sont également disponibles auprès des mairies du territoire.

Crèches communales - Toul

- Sur rendez-vous avec le CCAS de Toul (03 83 63 76 27)
Fiche de pré-inscription téléchargeable sur www.toul.fr
(rubrique "Famille-solidarité/Petite enfance")

Pour les familles
qui le souhaitent,
en parallèle

Recherche d'un(e) assistant(e) maternel(l)e

- consulter la liste disponible sur les sites www.monenfant.fr ou www.meurthe-et-moselle.fr
- contacter le relais petite enfance Terres Touloises pour s' informer sur les différents modes d'accueil possibles et/ou connaître les démarches à effectuer en tant que parent-employeur



2. Enregistrement de la demande

Dans le cas des crèches intercommunales,
un accusé de réception est envoyé dans les 72
heures suivant la demande.

3. Commissions d'attribution des places

Réponse négative

→ Possibilité de maintien
de la demande auprès
de la crèche concernée

Et / ou

→ Rechercher un(e)
assistant(e) mater-
nel(l)e en lien avec le
relais petite enfance
Terres Touloises

Réponse positive

Contacter la directrice
pour une visite de la
crèche et l'inscription
administrative définitive.

Contacts utiles

Communauté de communes Terres Touloises

→ Coordination petite enfance

Mme Anne NICOLAS
07 87 15 44 97
petiteenfance@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

→ RPE

Relais petite enfance
Terres Touloises
227 rue de la pl. d'Armes
Écrouves
09 74 19 55 99
06 30 92 09 61
rpe@terrestouloises.com

→ CRÈCHENDO

Crèche
1 rue des Sept Lieues
Velaine-en-Haye
54840 BOIS-DE-HAYE
03 83 23 05 14
crechendo@terrestouloises.com

→ LA CLÉ DES CHAMPS

Crèche
57 rue Saint Laurent
54385 MANONVILLE
03 83 49 01 33
lacledeschamps@terrestouloises.com

Communauté de communes Terres Touloises
rue du Mémorial du Génie – 54200 Écrouves
03 83 43 23 76 – contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com

Sur le territoire

→ Centre médico-psychologique enfants-adolescents

6 rue des Lombards à Toul
03 83 91 64 30

→ ASSMATS à LA PAGE

Mme Isabelle ANTOINE
50 rue du 8^e BCP
54200 DOMMARTIN-LÈS-TOUL
06 23 88 40 66
assmatsalapage54@gmail.com

→ CAF 54

21 rue Saint Lambert
54000 NANCY
0810 255 410

→ Protection maternelle et infantile (PMI)

Toul - centre
rue Balland à Toul
03 83 43 03 54
Toul - Croix de Metz
Espace André Malraux
Place Henri Miller à Toul
03 83 65 39 00

Numéros d'urgence

→ SAMU 15

→ POMPIERS 18

→ ENFANCE MALTRAITÉE 119

TESTEZ GRATUITEMENT LES COUCHES LAVABLES

La communauté de communes Terres Touloises vous propose deux fois par an un essai couches lavables qui consiste à vous fournir le matériel complet nécessaire pour tester ce mode de change à votre domicile, pendant deux mois.
Pour plus d'information: CC2T
rue du Mémorial du Génie, 54200 Écrouves
03 83 43 23 76 • contact@terrestouloises.com